



50-26

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procurations : 1 - Votants : 12

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUIN 2026**

Date de convocation
28 mai 2026

Date d'affichage
28 mai 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt six, le 05 JUIN, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Aurélien LEY, M. Christian CHOUET, Mme Emilie GASSER, M. Azzedine AZZOUG, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Quentin ROSSÉ, Mme Eliane AUBRY,

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Alexandra LUBIN donne procuration à M. Aurélien LEY

Étaient absents : M. Jonathan WURGLER, Mme Francine BILLOD, M. Pascal GALLIOT,

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Emilie GASSER

**ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE : TERRITOIRE 25. Désignation du représentant permanent à l'Assemblée Spéciale, et du représentant permanent aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.
Délibération N°50-26**

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité est actionnaire de la société Territoire 25 (Société Publique Locale au capital de 3 263 600 € dont le siège social est à Besançon (25000, 6 Rue Louis Garnier) mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'Administrateur. De ce fait, notre Collectivité a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des Collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'Assemblée Spéciale de Territoire 25.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC

- ❖ Voix POUR : 12
- ❖ Voix CONTRE : 0
- ❖ ABSTENTION : 0

Le Conseil de Badevel, après en avoir délibéré :

- **VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1524-5 ;
- **VU**, le Code de commerce :

1° - désigne : M. Samuel GOMES pour assurer la représentation de la Collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la société Territoire 25.

2° - désigne : M. Samuel GOMES pour assurer la représentation de la Collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Territoire 25.

3° - autorise : M. Samuel GOMES à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.

4° - autorise : Son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Fait et délibéré en séance le 05 juin 2026

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 09/06/2026 et publication ou notification le 09/06/2026

Le Maire,



Samuel GOMES